

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3184

AMENDEMENT

présenté par
M. Maurel, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 24 SEXIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 24 sexies étend le champ du crédit d'impôt international (C2I) aux salaires des acteurs extra européens.

Ce crédit d'impôt serait donc plus avantageux que le crédit d'impôt existant pour les productions nationales.